Préavis No 15/2026 au Conseil communal

Renouvellement et achat de matériel pour manifestations et équipements de fêtes

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Personnes convoquées à la séance de présentation du préavis :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme Sandra Gillard Mme Nathalie Greiner, Syndique
Commission technique	Sandra Blanc (CIB) Helder Da Silva (CIB) Fatima El Hakmaoui (AV-S) Kim Francey (UDC) Gaël Giroud (vl-C)
Commission des finances	Jean-Claude Favre (vl-C) Olivier Guignard (CIB) Mehtap Hirt-Tari (CIB) Virginie Niang (UDC) Sakine Uçurum Pion (AV-S)

Préambule

Le préavis 15/2026 porte sur le matériel de manifestations et les illuminations festives. Selon la Municipalité, les manifestations communales accueillent davantage de participants.

Certains équipements doivent être remplacés et d'autres complétés. La Municipalité souhaite remplacer les anciennes guirlandes par un parcours lumineux sur la route d'Arnier, la route des Monts-de-Lavaux et le chemin de la Cure.

La Municipalité demande CHF 51'000 TTC pour le matériel de manifestations et CHF 81'000 TTC pour les illuminations, soit CHF 132'000 TTC au total. La Commission technique a examiné ces deux volets lors de la séance de présentation du préavis.

Analyse

Après la séance de présentation, la commission a demandé des précisions sur les besoins, les prix, les possibilités de location et les illuminations. Elle a examiné les réponses de la Municipalité ainsi que les annexes transmises.

Les tableaux d'investissements du budget 2026 ne mentionnent ni ce matériel de manifestations ni les illuminations. À titre de repère, les CHF 132'000 demandés dans le préavis représentent environ CHF 34 par habitant, sur la base de la population retenue dans le budget 2026.

Matériel de manifestations

Les achats proposés concernent le mobilier, les protections solaires, les équipements de restauration, la sonorisation et les tentes. Ils doivent compléter le matériel disponible et remplacer les équipements vieillissants.

Un inventaire indiquant l'âge du matériel et sa fréquence d'utilisation permettrait de mieux apprécier les quantités proposées. Nous aurions souhaité que cet achat s'inscrive dans un plan d'investissement détaillé, avec une évaluation plus précise des besoins à moyen et long terme.

La Municipalité a comparé l'achat et la location à partir de tarifs de la région lausannoise. L'achat de l'ensemble du matériel est chiffré à CHF 46'812 hors taxe. Sa location coûterait entre CHF 3'120 et CHF 4'305 par manifestation, livraison et reprise comprises.

Dans un scénario de cinq manifestations par an, la Municipalité estime la location à CHF 18'500 par année. La comparaison des montants présentés situe le seuil autour de treize utilisations, soit deux ans et demi à trois ans.

Ce calcul suppose toutefois que tout le matériel soit loué à chaque manifestation. Il ne comprend pas les frais d'utilisation du matériel acheté et nécessite une comparaison sur la même base de TVA.

Le crédit de CHF 51'000 TTC serait amorti dans les comptes sur dix ans, à raison de CHF 5'100 par année. Cette durée comptable est distincte des deux ans et demi à trois ans estimés par la Municipalité pour que l'achat soit moins coûteux que la location.

La commune propose déjà aux habitants de Belmont la location de tables de cantine avec bancs. Selon la page « Location de matériel » du site communal, le tarif est de CHF 12 par table complète, avec des frais supplémentaires si la commune assure la livraison.

Le préavis prévoit que le nouveau matériel pourra aussi être mis en location aux habitants. Les équipements concernés et les tarifs applicables restent à préciser. Selon la demande, ces locations pourraient couvrir une partie des coûts. Une information régulière permettrait de mieux faire connaître ce service. Les frais d'entretien et de stockage ne sont pas chiffrés dans les documents reçus.

Illuminations festives

Les guirlandes actuelles sont anciennes et certaines sont devenues moins adaptées à la taille des arbres. Leur renouvellement est estimé à CHF 13'000. La Municipalité propose un parcours plus étendu, principalement sur les candélabres, pour CHF 81'000 TTC. Les deux montants correspondent donc à des périmètres différents.

Le nouveau concept vise à mettre en valeur le village et à renforcer l'ambiance des fêtes. La Municipalité indique avoir reçu des remarques sur la faible présence d'illuminations.

La Municipalité confirme qu'une partie des équipements peut être louée. Les décorations réalisées sur commande pour les deux entrées du village sont exclues de cette possibilité.

Pour les équipements louables, l'achat est chiffré à CHF 50'576 hors taxe et la location à CHF 40'460.80 hors taxe pour trois ans. En supposant une reconduction à un tarif comparable, l'achat deviendrait moins coûteux après environ quatre ans. Ce calcul concerne uniquement ces équipements, sans les autres frais du projet.

Le préavis 04/2022 sur l'éclairage public reprend les recommandations de l'OFEV pour limiter les émissions lumineuses. Pour les illuminations festives, les réponses reçues ne détaillent pas les horaires ni les réglages retenus pour limiter les effets sur la biodiversité.

La Municipalité indique que les nouvelles décorations permettraient d'éviter le recours à une grande nacelle, qui coûte actuellement environ CHF 3'000 par année. La pose serait assurée par les employés communaux et ne devrait pas prendre davantage de temps qu'aujourd'hui. Le coût annuel complet reste toutefois à préciser, notamment pour l'entretien, le stockage et l'électricité.

La puissance annoncée pour le nouveau concept est de 1'570 watts. La consommation dépendra des horaires et de la durée d'utilisation. La Municipalité estime la durée de vie des équipements à au moins dix ans, sous réserve de leur entretien.

Pour le crédit demandé de CHF 81'000 TTC, l'amortissement est prévu sur dix ans, à raison de CHF 8'100 par année. Ces illuminations ne figurent pas dans les tableaux d'investissements du budget 2026. La commission technique laisse cependant la commission des finances s'exprimer sur ce sujet.

Commentaire de la CT

Pour le matériel de manifestations, la commission retient les besoins de remplacement et de complément présentés par la Municipalité. Elle relève toutefois qu'un inventaire et un suivi des utilisations permettraient de mieux planifier les prochains achats.

Pour les illuminations, les avis divergent sur l'ampleur du nouveau concept. La mise en valeur du village et l'ambiance des fêtes ont été examinées au regard du coût proposé.

La commission a retenu une proposition centrée sur le renouvellement des guirlandes existantes.

Conclusion de la CT:

Au terme de son examen, la Commission technique propose d'accepter le crédit de CHF 51'000 TTC prévu au point 1 pour le matériel de manifestations.

Les avis divergent sur les illuminations festives. La commission demande donc que les points 1 et 2 des conclusions du préavis soient soumis à des votes distincts, afin que le Conseil puisse se prononcer séparément sur ces deux investissements.

Pour le point 2, la commission propose l'amendement suivant:

Remplacer le montant de CHF 81'000.00 TTC par CHF 13'000.00 HT. Le reste du point demeure inchangé.

Cette réduction du crédit vise à privilégier le renouvellement des guirlandes existantes, plutôt que l'extension du parcours lumineux proposée dans le préavis.

Le point 3 relatif à l'autorisation d'emprunter demeure inchangé. Il concerne le financement des crédits effectivement accordés par le Conseil.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 2 Octobre 2026

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Sandra Blanc	
Helder Da Silva (rapporteur proposé)	
Fatima El Hakmaoui	
Kim Francey	
Gaël Giroud	